

Procès Verbal -
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 11 octobre 2023 - 20h
Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le cinq octobre deux mille vingt-trois, à la salle des fêtes de MONTZEVILLE, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	X			Mandat de Monsieur LIBERT
Monsieur ANTION	X			Mandat de Monsieur STCHERBININE
Madame MUNERELLE	X			Mandat de Monsieur DURET
Monsieur DIDRY	X			
Monsieur THOMAS	X			
Madame THIL	X			Mandat de Monsieur WEISSE
Monsieur DEHAND	X			Mandat de Monsieur ROUARD
Madame GERARD				
Monsieur CORTIAL				
Monsieur VELAIN	X			Mandat de Madame BATTOU
Monsieur GRIGGIO	X			
Monsieur COLAUTTI	X			
Madame SCHWEITZER	X			
Monsieur FALQUE				
Monsieur AMBROSIO	X			
Monsieur GOEURIOT	X			Mandat de Madame BOURDIN-WATRIN
Monsieur DURET		X	Pouvoir à Madame MUNERELLE	
Monsieur LORANS	X			
Monsieur BROCARD	X			
Monsieur CHAZAL	X			
Monsieur LIBERT (Pierre)		X	Pouvoir à Monsieur HAZARD	
Monsieur GERVAISE				

Monsieur SAINT-VANNE (Charles)				
Monsieur LONG				
Monsieur MICHELET				
Monsieur LAPARRA				
Monsieur STCHERBININE		X	Pouvoir à Monsieur ANTION	
Madame COLLIGNON				
Madame FERRY	X			
Monsieur ADDENET	X			
				Mandat de Madame PROT Mandat de Monsieur LAHAUSSE
Monsieur JACQUINOT	X			
Monsieur VERNEL	X			
Madame PELISSIER	X			
Madame PROT		X	Pouvoir à Monsieur JACQUINOT	
Monsieur MAGISSON	X			
Monsieur LEFRAND	X			
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL				
Madame BOURDIN-WATRIN		X	Pouvoir à Monsieur GOEURIOT	
Monsieur HENRY				
Madame BATTOU		X	Pouvoir à Monsieur VELAIN	
Monsieur WEISSE		X	Pouvoir à Madame THIL	
Monsieur ROUARD		X	Pouvoir à Monsieur DEHAND	
Madame CASAGRANDE	X			
Madame MOUNZER	X			
Madame DE PALMA-ANCEL	X			
Monsieur BEAUMET	X			
Madame SANTUS	X			
Monsieur HIRAT	X			
Madame GHEWY				
Madame RICHARD				
Monsieur BROCHET	X			
Madame ANRIFIDINE				
Monsieur WEISS	X			

Monsieur REVEANI	X		
Monsieur BURATI	X		
Monsieur LAHAUSSE		X	Pouvoir à Monsieur JACQUINOT

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Quentin BROCHET en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h06.

Ordre du jour

Monsieur HAZARD ouvre la séance en rendant hommage à Monsieur Maurice DELAMARCHE (ancien conseiller municipal de mars 1971 à mars 1989, et ancien conseiller général de 1979 à 2004).

Une minute de silence a été respectée.

Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du procès-verbal du 13 septembre 2023.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - Budget EAU

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'admission en non-valeur de ces titres pour la somme de 1 631.89 € sur l'article 6541.

Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux à usage industriel et commercial - Année 2024

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 les entreprises ci-dessus énoncées.

Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes - Budget Principal

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE les créances éteintes susvisées pour un montant de 273.00 €.

Gratuité de l'occupation du domaine public - dérogation

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas appliquer de tarification sur l'exercice 2022 sur les occupations du domaine public comportant des éléments « purement décoratif ne générant aucun revenu de nature commerciale ou n'étant pas destiné à un usage commercial ». Ainsi, cette mesure entraîne le remboursement de titres encaissés à hauteur de 116 € et l'abandon des titres non aujourd'hui encaissés.

AUTORISE le Président à accorder la gratuité du permis de stationnement à l'agence immobilière ORPI sur le parking Avenue du Colonel Driant, afin de fêter les 30 ans de l'agence.

Travaux de réfection de l'ancien cinéma "Majestic" - Gratuité de l'occupation du domaine public

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet et fait état des différents travaux envisagés dans ce bâtiment – il y aura une cellule commerciale au rez-de-chaussée, et des logements dans les étages. Ces travaux vont nécessiter la fermeture de l'Avenue de Douaumont pendant toute leur durée (18 mois, après phase de désamiantage), car nécessité d'une grue de 20 mètres notamment..

Par la suite, il faudra également refaire le pont de l'avenue de Douaumont. Et la démolition de l'ancien «Vulco» devrait également être entamée. Il va donc y avoir une grosse concentration de travaux sur cette section de ville pendant plusieurs mois.

En outre, ces travaux rentrent dans le cadre de l'action cœur de ville.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à accorder la gratuité du permis de stationnement à l'OPH pendant toute la durée des travaux, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien cinéma « Majestic » à VERDUN.

Aide exceptionnelle - Demande de raccordement assainissement Avenue Gaston Demenois et Rue Drouot

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette délibération ainsi que tous documents utiles à cette décision

Subvention exceptionnelle à la Compagnie Mamaille

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à verser une subvention de 3.000 € en faveur de la Compagnie Mamaille pour la diffusion du spectacle « Les Grandes Espérances » et à signer tout document utile.

Subventions aux associations ayant participé à Quartier d'été

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame SCHWEITZER présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement aux associations sportives au titre de l'appel à projet quartier d'été pour le projet Verdun Plage selon la clé de répartition ci-dessus.

Subvention pour la continuité du référent de parcours du programme de réussite éducative

Rapporteur	MADAME SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame SCHWEITZER présente le projet.
Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention de 15 000€ pour l'AMP concernant la mise en œuvre du poste de référent de parcours en 2023.

Versement de la subvention 2023 à la Mission Locale du Nord Meusien

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Monsieur COLAUTTI et Madame MUNERELLE ne prennent pas part au vote et au débat.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention 2023 de 28 937,00€ pour la Mission Locale du Nord Meusien.

SUBVENTION CAGV Projet LEADER - OFFICE DU TOURISME DU GRAND VERDUN

Rapporteur	Monsieur ANTION	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur ANTION présente le projet.

Madame THIL et Messieurs THOMAS , GRIGGIO , HAZARD, ADDENET et DIDRY ne prennent pas part au vote ni au débat.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à verser à l'Office du Tourisme du Grand Verdun une subvention de 1 395,00 € et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public de Transports de personnes

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Monsieur GRIGGIO demande si les directions concernées par le transport rencontrerons l'AMO (notamment le service culturel).

Monsieur THOMAS lui assure que les directions concernée seront associées dans le comité de pilotage, notamment les directions culture et scolaire. Le but de cet AMO étant d'avoir une meilleur solution de transport.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires au recrutement de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage relatif au renouvellement du contrat de DSP de transport de personnes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du recrutement de l'AMO.

Recrutement d'un bureau d'étude pour la création d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Il explique que la collectivité va procéder au recrutement d'un bureau d'étude, néanmoins cela ne signifie pas que les travaux seront engagés par la suite. En effet, Il faut connaître le montant des aides de l'agence de l'eau, inconnu encore à ce jour.

Monsieur WEISS demande ce que la collectivité va effectivement payer;

Monsieur THOMAS lui répond que l'AMO coûte 35 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires à la réalisation du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires au recrutement du bureau d'étude pour cette opération

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour cette opération.

Marché d'entretien des toilettes publiques Japiot 22C5705 Avenant n°1

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 22C5705 ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Marché de maintenance de l'éclairage public - Autorisation de lancer et attribuer le marché

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer et attribuer le marché de prestation de services ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

Avenant n°2 marché n°22C6411 lot 2

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant suscité ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Avenant n°1 - Marché n° 22C6407 - Lot 3 "fourniture, enquête et distribution de bacs pucés" - Ajout d'un nouveau poste de prix au Bordereau des Prix Unitaires.

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché n° 22C6407 – Lot 3, relatif à l'ajout d'un nouveau poste de prix au BPU, tel qu'évoqué ci-dessus, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Avenant dans le cadre du marché d'entretien des locaux scolaires et périscolaires - prestations de septembre 2023

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame THIL présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 au marché d'entretien des locaux scolaires et périscolaires, pour la période du 04 au 29 septembre 2023.

Protocole transactionnel - sinistre Fers et Métaux

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à conclure et signer un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise Fers et Métaux pour un montant de 648 euros.

Citadelle Haute de Verdun - Avenant à la convention de travaux avec l'EPFGE - Programme 07 1 14 03

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents

Citadelle Haute de Verdun - Avenant 2 à la convention de portage foncier avec l'EPFGE - Programme 07 1 14 03

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents

**Autorisation de signature de convention de servitude avec ENEDIS, concessionnaire de réseaux -
parcelle AB 515**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de servitude avec ENEDIS portant sur la parcelle AB 515, ainsi que tout autre acte y afférent.

**Convention multi-partenariale pour l'exploitation de la solution de génération de code-barres 2D de la
Région Grand Est**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la convention multi partenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation de la solution régionale de génération de code-barres 2 D interopérables avec l'ensemble des AOM signataires.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention multi partenariale afférente avec les AOM et tous les documents nécessaires à cette décision.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACTE l'avenant n°2 à la convention du SMIAU ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Tableau des effectifs

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur COLAUTTI présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la création du poste comme suit :

N° du poste	Métier	CAT	Cadre d'emplo is/grade	DHS (en centième)	ETP Total	Eligibilité NBI OUI/NON
2325	Agent d'entretien pour la commune de Belleray et agent de restauration pour la CAGV	C	Adjointes techniques	15,90 h	0.45	OUI

Recrutement vacataire pour la commune de Sivry-la-Perche

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur COLAUTTI présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le recours à un vacataire pour la commune de Sivry-la-Perche selon les conditions indiquées ci-dessus.

Avenant 2 à la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.
Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 relatif à la convention de complémentarité entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

Avenant n°3 à la convention de partenariat Contre-Courant MJC

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.
Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à verser à Contre-Courant MJC une subvention de 49 187 € au titre de la prise en charge du financement du poste de directeur de la MJC et à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs liant la CAGV à la MJC.

Convention du Service Mutualisé d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SMIAU) - Avenant N°2

Rapporteur	Monsieur ANTION	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur ANTION présente le projet.

Monsieur HAZARD souligne le fait que les travaux ne sont pas conformes - ce contrôle s'effectue pour le moment essentiellement pour les campagnes de ravalement de façade. C'est pourquoi, la collectivité a également la volonté de mettre en place une police de l'urbanisme - ce sujet sera mis en avant au prochain bureau et en conférence des maires.

Pas de débat.

Communication rapport d'activités 2022

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet, et salue le travail de l'ensemble des directions de la collectivité. Ce rapport reflète, selon lui, parfaitement le projet politique de la collectivité.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Fin du conseil: 21h22

A Verdun, le 12/10/2023

Le Président
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance
Quentin BROCHET



